

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales Bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Instruction technique DGER/SDRICI/2026-632 20/10/2026
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDRICI/2020-68 du 31/01/2020 : Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Mise en œuvre du plan « Enseigner à produire autrement 3 ».

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF Établissements d'enseignement technique agricole, publics et privés Établissements d'enseignement supérieur agricole, publics et privés Fédérations de l'enseignement agricole privé Dispositif national d'appui à l'enseignement agricole technique

Résumé :

Le plan « Enseigner à produire autrement » n°3, dit « EPA3 » a pour objectif que les établissements d'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés, mettent en œuvre des dynamiques globales pour faire progresser les apprenants et les acteurs des territoires dans l'acquisition des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale dans les filières agricoles et agroalimentaires.

Ce plan est le levier de mise en œuvre opérationnelle du volet « compétences » de la 6ème mission de l'enseignement agricole mentionnée à l'article L.811-1 du code rural et de la pêche maritime.

La présente instruction technique précise les grands principes, les orientations et les modalités de mise en œuvre du plan EPA3. Elle pointe les orientations et nouveautés par rapport au plan EPA2, décrit les actions à mettre en œuvre, les modalités de gouvernance et de suivi du plan EPA3, ainsi que ce qui est attendu en matière de valorisation.

De façon très opérationnelle, elle indique les priorités à mettre en œuvre, dans chaque établissement, sur l'année scolaire 2026/2027.

Textes de référence :

- Loi d'orientation du 24 mars 2025 pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) ;
- Article L.811-1 du code rural et de la pêche maritime.

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Contexte et cadre du plan.....	2
A. Contexte et enjeux.....	2
B. Cadre et structuration du plan.....	4
3. Les établissements au cœur d'EPA3.....	4
A. L'engagement des établissements de l'enseignement agricole.....	4
i. Etablissements d'enseignement technique.....	4
ii. Etablissements d'enseignement supérieur.....	4
B. Le rôle des exploitations agricoles et des ateliers technologiques associés aux établissements.....	5
4. Les actions à conduire dans le cadre d'EPA3 et les six actions prioritaires pour l'année 2026-2027..	5
5. Rôle des différents acteurs pour la mise en œuvre d'EPA3 dans l'enseignement technique.....	6
A. Au niveau de l'établissement.....	6
B. Au niveau régional : autorité académique (DRAAF/DAAF).....	7
C. Au niveau national.....	7
i. Dispositif National d'Appui (DNA).....	7
ii. La DGER et les réseaux thématiques qu'elle anime.....	8
D. Partenaires techniques et scientifiques de l'enseignement agricole.....	8
6. Gouvernance pour le suivi et l'évaluation.....	8
A. Niveau local.....	8
i. Etablissements d'enseignement technique.....	8
ii. Etablissements d'enseignement supérieur.....	9
B. Niveau régional.....	9
C. Niveau national.....	9
i. Comité stratégique national.....	9
ii. Comité technique national.....	10
7. Valorisation et communication.....	10

1. Introduction

Le plan « Enseigner à produire autrement » n°3, dit « EPA3 » a pour objectif que les établissements d'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés, mettent en œuvre des dynamiques globales pour faire progresser les apprenants et les acteurs des territoires dans l'acquisition des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale dans les filières agricoles et agroalimentaires.

Ce plan est le levier de mise en œuvre opérationnelle du volet « compétences » de la 6^{ème} mission de l'enseignement agricole mentionnée à l'article L.811-1 du code rural et de la pêche maritime.

Le savoir-faire de l'enseignement agricole en la matière, déjà reconnu, sera ainsi renforcé.

Une attention particulière sera portée à la valorisation des réalisations concrètes résultant de ce plan, ce qui contribuera aussi à renforcer l'attractivité de l'enseignement agricole, en phase avec le programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD).

Le plan EPA3 couvre la période 2026-2030.

La présente instruction technique est pluriannuelle. Elle couvre cette même période. Elle précise les grands principes, les orientations et les modalités de mise en œuvre du plan EPA3. Elle pointe les orientations et nouveautés par rapport au plan EPA2, décrit les actions à mettre en œuvre, les modalités de gouvernance et de suivi du plan EPA3, ainsi que ce qui est attendu en matière de valorisation.

De façon très opérationnelle, elle indique les priorités à mettre en œuvre, dans chaque établissement, sur l'année scolaire 2026/2027.

Elle s'articule avec des instructions dédiées à certains dispositifs spécifiques d'accompagnement ou de soutien à des actions en lien direct avec EPA3, comme par exemple le dispositif « soutien aux projets de développement en lien avec EPA3 » (NS DGER/SDRICI/2026-439).

Les modalités de mobilisation des moyens du programme 143 contribuant au plan EPA3 (ETP dédiés, DGH, subventions pour des projets...), lesquels sont par nature soumis au principe d'annualité budgétaire, ne relèvent pas de la présente instruction. Elles sont définies par ailleurs. Au-delà des moyens du programme 143, certaines actions conduites dans le cadre d'EPA3 peuvent bénéficier de soutiens financiers relevant de différentes politiques publiques, comme par exemple la stratégie Ecophyto 2030, le programme national de développement agricole et rural (PNDAR), certains crédits du programme 149 et du programme 206, certains crédits gérés par les Agences de l'eau ou l'Office français de la biodiversité (OFB)...

Cette instruction technique comporte 3 annexes :

- Annexe 1 : Axes du plan EPA3
- Annexe 2 : Liste non exhaustive d'actions promues dans le cadre du plan EPA3
- Annexe 3 : Commande DGER au DNA pour accompagner la mise en œuvre d'EPA3

2. Contexte et cadre du plan

A. Contexte et enjeux

La Loi d'orientation du 24 mars 2025 pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) crée une 6^{ème} mission pour l'enseignement agricole : il est attendu des établissements qu'ils "*mettent en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et assurent le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale*".

Le plan EPA3 s'inscrit dans le prolongement des plans « Enseigner à produire autrement » n°1 et n°2. Les plans EPA1 (2014-2019) et EPA2 (2020-2026) ont permis d'engager l'enseignement agricole dans le développement des compétences liées aux enjeux des transitions climatique et environnementale.

L'évaluation du plan EPA2, conduite fin 2024, a montré notamment qu'il était nécessaire d'amplifier les dynamiques naissantes (nombre de projets portés dans et par les établissements, partenariats structurés avec les acteurs des territoires...), de mieux mobiliser l'échelon régional, de favoriser l'implication de tous les acteurs et d'intégrer davantage les apprenants à cette politique publique.

Ce plan s'applique à l'ensemble des établissements d'enseignement agricole, technique et supérieur, publics et privés.

Les principales orientations d'EPA 3 sont les suivantes :

- Le plan EPA3 est **ciblé** sur le développement des compétences nécessaires pour réussir les transitions climatique et environnementale dans les **secteurs agricoles au sens large** (production agricole, transformation, forêt et paysage). Il est donc **ciblé sur les formations qui préparent à l'exercice de métiers dans ces secteurs**. Les métiers des services agricoles et du commerce agricole, associés à ces thématiques, sont inclus dans ce périmètre.
- Le plan EPA3 se fonde sur une **vision systémique** de l'enseignement et de l'animation des territoires, en écho à l'approche systémique nécessaire pour faire évoluer les systèmes et filières agricoles. Il s'appuie dans cet esprit sur les exploitations agricoles et ateliers technologiques associés aux établissements d'enseignement agricole. Il réaffirme la **connexion indispensable entre les aspects économiques et les transitions climatique et environnementale**.
- L'enjeu d'EPA 3 est de rassembler et d'engager, autour de la 6^{ème} mission, **l'ensemble des communautés de travail au sein de chaque établissement**. Il s'agit en particulier d'assurer une **connexion** plus forte et plus opérationnelle entre les **dynamiques pédagogiques** de l'établissement **et** la ou les **exploitations agricoles et ateliers technologiques** associés à l'établissement.
- Le plan EPA3 renforce le **lien aux territoires et aux acteurs du territoire**, par le **renforcement des partenariats**.
- Le plan EPA3 s'appuie également sur le **dialogue avec les conseils régionaux**, pour la stratégie en matière d'enseignement agricole et d'investissement, en particulier dans les exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole.
- Le plan EPA3 renforce les **coopérations entre établissements d'enseignement agricole**, aussi bien entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur, qu'entre les établissements privés et publics.
- Par la **valorisation des réalisations**, le plan EPA3 contribue à l'attractivité des métiers et des formations.

En articulation avec ce plan, une **action distincte** est consacrée à l'explicitation et la transmission, auprès de l'ensemble des apprenants de l'enseignement agricole, d'un **socle de connaissances génériques sur les enjeux environnementaux et climatiques**.

Cette action concerne toutes les formations dispensées par les établissements d'enseignement agricole.

Elle comporte un volet de promotion de l'engagement des jeunes et de communication sur les réalisations exemplaires.

Dans la suite de l'instruction, le terme « transitions » est utilisé pour désigner les transitions environnementale et climatique dans les secteurs agricoles au sens large (production agricole, transformation, forêt et paysage).

B. Cadre et structuration du plan

Les axes du plan EPA3 sont présentés en **annexe 1**.

3. Les établissements au cœur d'EPA3

A. L'engagement des établissements de l'enseignement agricole

i. Etablissements d'enseignement technique

Au sein des établissements, il est attendu que le plan EPA3 se traduise par l'explicitation d'**un volet du projet d'établissement** pour le développement des compétences en matière de transitions climatique et environnementale des apprenants et des acteurs du territoire.

Cela suppose un **portage fort par la direction** de l'établissement, avec une attention toute particulière portée à **impliquer l'ensemble des personnels et les apprenants** dans la construction puis la mise en œuvre de ce nouveau volet du projet d'établissement.

La formalisation d'un volet dédié au sein du projet d'établissement facilite les passations lors des mobilités des équipes de direction.

Les équipes des établissements sont accompagnées par le Dispositif national d'appui (DNA), à qui un rôle spécifique en la matière est confié (**annexe 3**), selon les principes posés par la note de service DGER/SDPFE/2025-592 du 23/09/2025.

Un accent spécifique est mis sur le renforcement et la mise en visibilité des formations possibles pour l'ensemble des personnels.

Les animateurs nationaux des réseaux thématiques pilotés par la DGER sont également mobilisés en appui.

Le dispositif des référents EPA est maintenu dans les établissements techniques (cf. note de service DGER/SDRICI/2026-443), en articulation avec l'accompagnement assuré par le DNA. Il est attendu notamment des référents d'intégrer autant que possible l'approche par compétences.

Les équipes de direction, en particulier les responsables d'exploitations agricoles (EA) et ateliers technologique (AT) des établissements peuvent aussi s'appuyer sur l'unité d'accompagnement mise en place par la DGER depuis septembre 2024.

➔ Les parties 4 (actions) et 5 (acteurs) de cette instruction technique concernent plus spécifiquement l'enseignement technique.

ii. Etablissements d'enseignement supérieur

La thématique des transitions est prise en compte par les établissements d'enseignement supérieur dans leurs orientations stratégiques, notamment au moyen de leurs **projets stratégiques** et **contrats d'objectifs et de performance**.

Une attention particulière est portée aux liens entre les établissements de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique, notamment via les Réseaux Mixtes Technologiques, le dispositif des experts associés, le Bachelor agro, ou les projets communs impliquant élèves et étudiants.

B. Le rôle des exploitations agricoles et des ateliers technologiques associés aux établissements

L'engagement des exploitations agricoles et des ateliers technologiques associés aux établissements correspond à l'axe 2 du plan EPA3. Il se fonde sur une association complète des exploitations agricoles et des ateliers technologiques aux projets d'établissement.

Le plan EPA3 s'appuie sur **la consolidation ou le renforcement des pratiques agroécologiques au sein des systèmes de production des exploitations agricoles et ateliers technologiques**, tel que mentionné l'article L.1.II du code rural et de la pêche maritime.

Au-delà de ce que l'exploitation agricole (ou l'atelier technologique) de l'établissement a vocation à apporter en termes d'actions pédagogiques et de démonstration, il est attendu que chaque établissement construise un **réseau avec quelques exploitations agricoles ou ateliers technologiques du territoire**, dans une **logique de parcours de formation pour les apprenants**, leur permettant notamment d'appréhender la diversité des filières de production et des modes de production, avec comme fil rouge le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale.

4. Les actions à conduire dans le cadre d'EPA3 et les six actions prioritaires pour l'année 2026-2027

Une liste d'actions promues pour la mise en œuvre concrète du plan EPA3 est détaillée dans le tableau en **annexe 2**. Cette liste d'actions n'est pas exhaustive. Elle pourra évoluer au fur et à mesure du déploiement du plan en tenant compte du retour d'expériences.

Six actions prioritaires sont à engager sur l'**année scolaire 2026/2027**.

Action n°1 [au niveau de chaque établissement] - Intégrer un **volet « développement des compétences pour les transitions climatique et environnementale »** dans le **projet d'établissement**

Le projet d'établissement est au cœur de la stratégie de mise en œuvre d'EPA3, reflet de la dynamique d'ensemble recherchée. Les projets d'établissement précisent, notamment :

- Les modalités d'animation et d'accompagnement de l'ensemble des équipes sur le sujet des transitions ;
- Les modalités d'implication de l'exploitation ou de l'atelier dans EPA3 ;
- Les actions mises en œuvre dans l'établissement.

Action n°2 [au niveau de chaque établissement] - Construire un **réseau avec quelques exploitations agricoles et ateliers technologiques du territoire**, dans une logique de parcours de formation pour les apprenants, leur permettant notamment d'appréhender la diversité des filières de production et des modes de production. Ce réseau sert de support pédagogique pour développer les connaissances et les compétences en matière de transitions climatique et environnementale.

Ce réseau peut s'appuyer sur des exploitations agricoles impliquées dans des collectifs existants (exemple : GIEE, réseau local de fermes DEPHY, groupe 30 000...).

Action n°3 [au niveau de chaque établissement] - Engager l'établissement, en lien avec son exploitation ou son atelier technologique, dans au moins un **projet d'innovation** centré sur les transitions climatique et environnementale.

Action n°4 [au niveau de chaque établissement] - Inscrire l'établissement dans **au moins un challenge, national ou local**, permettant de reconnaître l'engagement des jeunes sur un sujet combinant approche pratique et transitions climatique et environnementale (par exemple : Challenge France Terre de lait porté avec le CNIEL, Concours des jeunes jurés des pratiques agroécologiques sur les prairies porté par Chambres d'agriculture France dans le cadre du concours général agricole...).

Action n°5 [au niveau de chaque établissement] - Assurer une **action de communication**, sur la base des réalisations concrètes, ciblée sur le **grand public**, pour contribuer à l'attractivité de l'enseignement agricole (par exemple : actions portées dans le cadre du « Printemps des transitions », déjà existantes dans certains établissements).

Les actions de communication réalisées par chacun des établissements sont relayées par la DGER, sous la bannière « L'aventure du vivant ».

Action n°6 [portée par la DRAAF] - Initier l'élaboration d'un **plan stratégique régional avec les conseils régionaux** relatif aux exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPLEFPA, notamment en termes d'investissement.

Les actions seront conçues en se fondant sur la vision systémique nécessaire pour assurer les transitions climatique et environnementale. Elles feront aussi autant que possible écho à la logique de chaîne (de l'amont à l'aval) ou à la logique de cycle de vie, en tenant compte de l'évolution des modes de consommation. Pour cela, elles feront le lien avec les projets fondés sur ces logiques pouvant exister dans le territoire environnant de l'établissement. Plus spécifiquement, il s'agira de voir comment elles se connectent avec la politique d'approvisionnement de la restauration collective de l'établissement.

Un bilan spécifique de ces six actions sera réalisé par la DGER en s'appuyant sur les retours des DRAAF. Au regard de ce bilan, des actions prioritaires complémentaires pour les années suivantes pourront être fixées par une nouvelle instruction technique.

5. Rôle des différents acteurs pour la mise en œuvre d'EPA3 dans l'enseignement technique

A. Au niveau de l'établissement

L'impulsion repose en premier lieu sur l'équipe de direction de chaque établissement. Dans cet esprit, les actions prioritaires d'EPA3 feront l'objet d'objectifs explicités dans la lettre de mission de chaque directeur d'EPLFPA établie par la DRAAF.

La mobilisation de l'ensemble des personnels est attendue.

Au sein de l'équipe pédagogique des établissements, des enseignants peuvent être désignés en tant que « référents EPA ». Les modalités sont précisées dans la note de service DGER/SDRICI/2026-443. Un référent vient en appui à l'équipe de direction de son établissement, pour l'animation du plan EPA3 dans l'établissement. Il est attendu d'un référent EPA de :

- Suivre et/ou conduire les initiatives et actions pour progresser sur les axes du plan EPA3, notamment en outillant les équipes pédagogiques concernées, ainsi que l'ensemble des personnels de l'établissement ;

- Rendre compte de ces actions à la demande de la direction de l'établissement dans les instances de gouvernance et de dialogue ;
- Participer à la dynamique régionale de mobilisation et de partage d'expériences entre établissements d'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés, animée par l'autorité académique ;
- Participer à la valorisation des résultats obtenus, à la communication sur les actions et résultats du plan, et à la mise à disposition de ressources auprès de l'établissement.

B. Au niveau régional : autorité académique (DRAAF/DAAF)

Le rôle des DRAAF/DAAF est essentiel pour la bonne mise en œuvre du plan EPA3. Il consiste à s'assurer auprès de chaque établissement qu'une dynamique est enclenchée et suivie et à coordonner le déploiement de l'accompagnement destiné aux établissements, en cohérence avec l'animation régionale pouvant exister.

Il est ainsi attendu des DRAAF/DAAF :

- D'accompagner les établissements dans la conduite des transitions avec une attention particulière portée sur les exploitations agricoles et ateliers technologique et leur animation, en relation avec l'unité d'accompagnement de la DGER et le DNA ;
- De mobiliser les chargés de mission ADT /ADEI pour l'animation régionale du plan EPA3 ;
- De porter la thématique des transitions dans les dialogues de gestion que l'autorité académique organise avec les établissements de sa région, dans une approche globale ;
- D'explicitier les attendus liés à EPA3 dans la lettre de mission de chaque directeur d'EPLEPFA ;
- De veiller à cultiver les connexions entre les établissements d'enseignement agricole technique, publics et privés, et avec l'enseignement supérieur ;
- De veiller à la neutralité et au fondement scientifique nécessaires, tant dans la conduite des projets dans les établissements que dans les échanges autour du plan EPA 3 au niveau local et régional ;
- De transmettre des points réguliers à la DGER sur l'avancement du plan EPA3, avec identification des réussites particulières et des éventuels freins à lever.

Plus particulièrement, il revient aux DRAAF/DAAF d'assurer le dialogue avec les conseils régionaux sur le sujet des transitions, en lien avec le soutien au fonctionnement des EPLEPFA et les investissements nécessaires.

C. Au niveau national

i. Dispositif National d'Appui (DNA)

Le DNA accompagne la mise en œuvre d'EPA3 suivant les principes de la note de service DGER/SDPFE/2025-592 du 23/09/2025 et en cohérence avec les orientations de la DGER décrites dans le schéma directeur pluriannuel pour la formation des personnels.

En particulier, le DNA accompagne les établissements dans la construction du projet d'établissement.

Le DNA contribue à la capitalisation des actions réussies et à leur essaimage.

Le rôle confié au DNA à partir de l'année 2027 est décrit plus précisément en [annexe 3](#).

ii. La DGER et les réseaux thématiques qu'elle anime

Les ressources du BDAPI sont mobilisées pour accompagner la mise en œuvre du plan.

Les animateurs thématiques nationaux de la DGER (BDAPI/Reso'Them) sont chargés de l'accompagnement des établissements, notamment des exploitations agricoles et ateliers technologiques, dans la mise en œuvre d'EPA3, en complémentarité avec l'action du DNA.

Les animateurs thématiques nationaux pilotés par le BRECI et le BAEVS peuvent également être sollicités.

Les missions de ces animateurs sont définies par lettre de mission spécifique à chaque réseau.

D. Partenaires techniques et scientifiques de l'enseignement agricole

Les Instituts techniques agricoles et agro-alimentaires (ITA et ITAI), les Chambres d'agriculture, les Organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), les organismes de recherche agronomique (INRAE, CIRAD, Universités...) et les autres acteurs du développement agricole peuvent être amenés à apporter leur appui technique et financier aux établissements de l'enseignement agricole, dans le cadre du plan EPA3.

Cet appui peut aussi se matérialiser au travers de conventions spécifiques. Il doit permettre, entre autres, aux établissements d'être le lieu de démonstration de bonnes pratiques agricoles et d'expérimentation d'innovations.

6. Gouvernance pour le suivi et l'évaluation

Au regard des enjeux stratégiques du plan EPA3, un suivi régulier est organisé de façon à identifier les actions les plus réussies pour les capitaliser et faciliter leur essaimage ainsi que pour identifier les freins éventuels à la mise en œuvre de certaines actions pour envisager des solutions.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions sont définis dans le tableau en **annexe 2**.

A. Niveau local

i. Etablissements d'enseignement technique

Au moins une fois par an, le chef d'établissement réunit l'ensemble des personnels et partenaires pour faire un point d'avancement sur le projet EPA3, valoriser les actions conduites, identifier les améliorations possibles. Ces moments permettent de préparer et de valider au niveau de l'établissement le **rapport d'activité EPA3**.

La mise en œuvre du plan EPA3 à l'échelle de l'établissement fait l'objet d'un bilan spécifique (**rapport d'activité EPA3**) à la fin de l'année scolaire 2026 -2027. Ce rapport est rédigé par le directeur de l'établissement avec la contribution de ses équipes. Il présente les réalisations, les jalons et la gouvernance d'EPA3 au sein de l'établissement, ainsi qu'un point dédié sur les partenariats mis en place.

Ce rapport est présenté en conseil d'administration. Parallèlement, il est transmis au DRAAF pour l'établissement du rapport régional.

Un modèle de rapport d'activité établi par la DGER facilite la mise en œuvre de ce point.

Le volet « développement des compétences pour les transitions climatique et environnementale » du projet d'établissement fait l'objet d'un examen dédié lors du processus d'évaluation des établissements.

ii. Etablissements d'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur poursuit sa mobilisation pour le déploiement des formations aux transitions, notamment dans le cadre fixé par les contrats d'objectifs et de performance, et le cas échéant, par les lettres d'objectifs des directeurs et directrices des établissements.

B. Niveau régional

En interne, chaque DRAAF/DAAF pilote le plan EPA3, en associant l'ensemble de ses services, au-delà du SRFD/SFD.

En externe, il mobilise l'ensemble des partenaires régionaux concernés, à l'appui d'une gouvernance qu'il lui appartient de définir. Les DRAAF/DAAF peuvent ainsi s'appuyer sur une instance existante (type COREAMR) ou mettre en place une instance dédiée. A minima, une fois par an, les DRAAF/DAAF organisent un moment d'échange avec l'ensemble des partenaires pour faire un point d'avancement des actions en région.

Il est en particulier attendu des DRAAF/DAAF qu'elles animent, coordonnent la mobilisation régionale des ressources et impulsent des projets facilitant la mise en réseau.

Une vigilance est portée à la capitalisation des résultats de ces projets. En effet, les illustrations concrètes à partir de projets réussis peuvent constituer une base utile pour les échanges au niveau régional, en particulier dans les réseaux d'établissements, contribuant à l'intention d'essaimage.

Chaque année, chaque DRAAF/DAAF établit un rapport d'activité régional EPA3, en s'appuyant sur les rapports d'activité EPA3 des établissements. Le rapport relatif à l'année scolaire N/N+1 est transmis à la DGER pour le 15 juillet de l'année N+1.

Chaque année, la DRAAF présente un bilan de la mise en œuvre du plan en CREA.

C. Niveau national

Chaque année, la DGER présente un bilan de la mise en œuvre du plan en CNEA et CNESERAAV.

i. Comité stratégique national

La DGER met en place un comité stratégique, présidé par le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant, qui a pour missions :

- de suivre l'avancement de la mise en œuvre d'EPA3 et ses résultats, sur la base du rapport d'activité national présenté par le comité technique national ;
- de définir de nouvelles actions prioritaires si nécessaire ;
- de veiller à l'articulation d'EPA3 avec les autres politiques publiques portées par le MAASA ;
- d'organiser l'évaluation d'EPA3.

Ce comité est composé :

- d'un représentant des DRAAF ;
- de la directrice du DNA ou de son représentant ;
- d'un expert métier issu des équipes de direction des établissements du public ;
- des présidents des fédérations du privé ou de leurs représentants ;

- d'un membre délégué de l'enseignement supérieur ;
- d'un représentant de la recherche agronomique ;
- d'un représentant des instituts techniques agricole ;
- d'un représentant des ONVAR ;
- d'un représentant de Chambres d'Agriculture France ;
- d'un représentant des Régions de France.

Toutes les composantes de la DGER ont vocation à participer à ce comité.

Ce comité se réunit au moins une fois par an.

ii. Comité technique national

La DGER met également en place un comité technique, présidé par le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant, qui a pour missions :

- de suivre la réalisation du plan EPA3 dans les différentes régions, en s'appuyant en particulier sur les rapports d'activité régionaux EPA3 et de valider un rapport d'étape national de la mise en œuvre d'EPA3 ;
- d'examiner les difficultés rencontrées et de proposer des pistes d'actions pour y répondre ;
- d'organiser les actions de valorisation autour du plan EPA3.

Ce comité est composé :

- d'un représentant des chargés de mission ADT/ADEI en DRAAF/SRFD ;
- de la directrice du DNA ou son représentant ;
- d'un expert métier issu des équipes de direction du public ;
- des présidents des fédérations du privé ou leurs représentants ;
- d'un représentant de l'enseignement supérieur.

De même que pour le comité stratégique, toutes les composantes de la DGER ont vocation à participer à ce comité.

Il se réunit systématiquement en amont du comité stratégique national afin de préparer les éléments qui y seront présentés.

7. Valorisation et communication

L'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du plan EPA3 constitue une illustration concrète des réalisations positives et des forces de l'enseignement agricole. Leur valorisation contribue à cultiver son attractivité.

C'est pourquoi il est attendu de chaque établissement quelques actions simples de communication orientées vers le grand public pour valoriser ce que font les établissements (à l'instar de ce qui peut être déjà fait dans le cadre du « Printemps des transitions »). Ces actions ont aussi vocation à faciliter la bonne appréhension dans les territoires de ces transitions.

ANNEXE 1 : Axes du plan EPA3

Axe 1 – S’assurer que les apprenants acquièrent les connaissances et compétences en matière de transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large

- **Expliciter un ensemble de compétences et de connaissances en matière de transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large**, adapté à chaque niveau de diplôme, qui sera intégré dans les référentiels rénovés des diplômes nationaux de l’enseignement agricole technique et pris en considération par les écoles d’enseignement supérieur. Promouvoir largement cet ensemble comme une référence reconnue. Mettre à jour régulièrement cet ensemble pour tenir compte des évolutions notables de l’état de l’art.
- **Assurer auprès des apprenants la transmission** de cet ensemble de compétences et de connaissances, de façon adaptée à chaque niveau de diplôme, à travers un ensemble cohérent de séquences pédagogiques et de projets éducatifs :
 - Mettre en place un ensemble d’actions adapté dans tout établissement qui porte une ou plusieurs formations préparant à l’exercice de métiers dans les secteurs agricoles au sens large.
 - Dans les établissements où elles existent déjà, amplifier les actions du plan EPA2 ciblées sur le développement des compétences nécessaires pour réussir les transitions agroécologique et climatique dans les secteurs agricoles au sens large (en particulier, diffusion des réussites déjà identifiées dans le cadre du plan EPA2).
 - Améliorer la formation des formateurs et enseignants en matière de transitions environnementale et climatique *via* un programme national de formation accélérée, et un accompagnement renforcé à la mise en œuvre des référentiels rénovés.
- **Vérifier et valoriser l’acquisition** de cet ensemble de compétences et de connaissances par les apprenants :
 - Inclure dans les processus d’évaluation des apprenants de l’enseignement technique un moyen de vérifier l’acquisition de cet ensemble de compétences et de connaissances.
 - Valoriser les accomplissements particulièrement remarquables des apprenants.

Axe 2 – S’appuyer sur les exploitations agricoles et les ateliers technologique associés aux établissements, en les confortant dans leurs différentes fonctions :

- Affirmer la **vocation pédagogique pour les apprenants** des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, au cœur d’une dynamique d’ensemble portée dans chaque établissement (mobilisant tous ses personnels et ses différentes composantes).
- Renforcer et valoriser l’engagement des exploitations agricoles et des ateliers technologiques dans des **projets associant les partenaires du territoire** et contractualiser avec les partenaires du projet d’établissement.
- Faire des exploitations agricoles et des ateliers technologiques les **démonstrateurs des transitions**, notamment en renforçant les collaborations avec les instituts de recherche et techniques et en développant leur capacité à proposer, en lien avec les partenaires du territoire, des dispositifs permettant à des porteurs de projet d’installation en agriculture de disposer d’un cadre et d’un accompagnement pour le test d’activité en agriculture.
- Faire des exploitations agricoles et des ateliers technologiques un **vecteur de visibilité et d’attractivité pour l’enseignement agricole** et plus largement pour les métiers de l’agriculture et de l’alimentation, se fondant sur leur capacité et leurs réussites dans l’accompagnement des transitions environnementale et climatique. En particulier, ouvrir largement les exploitations agricoles et les ateliers technologiques à l’accueil de publics diversifiés.

Axe 3 – Institutionnaliser le volet « compétences en matière de transitions » de la 6ème mission de l’enseignement technique et des attendus similaires pour l’enseignement supérieur

- **Formaliser** la façon dont cette mission/ces attendus sont pris en compte et accompagnés à différentes échelles : établissement, régional, national, notamment en inscrivant dans les projets des établissements d’enseignement technique et les contrats d’objectifs et de performance des établissements d’enseignement supérieur un axe sur le développement des compétences et connaissances en matière de transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large.
- Définir quelques **indicateurs** simples et parlants et assurer leur suivi.
- Proposer des **modalités d’accompagnement** pour l’élaboration et la conduite de projet aux différentes échelles, en s’appuyant sur un diagnostic du système d’accompagnement existant.
- **Donner à voir les réalisations et résultats positifs** de l’action de l’enseignement agricole dans l’accompagnement des transitions environnementale et climatique, sous un angle concret et pragmatique.
- **Positionner l’enseignement agricole français au niveau européen** comme une référence pour la formation des professionnels de l’agriculture sur les connaissances et compétences en matière de transition agroécologique.

Annexe 2 : liste non exhaustive d'actions promues dans le cadre du plan EPA3

En jaune souligné : actions prioritaires pour l'année scolaire 2026-2027						
Axe	Sous-axe	Exemples d'actions à mettre en œuvre	Ensgt Tech	Ensgt Sup	Outils à mobiliser	Indicateurs et objectifs
1. S'assurer que les apprenants acquièrent les connaissances et compétences en matière de transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large	Expliciter un ensemble de compétences et de connaissances en matière de transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large , adapté à chaque niveau de diplôme, qui sera intégré dans les référentiels rénovés des diplômes nationaux de l'enseignement agricole technique et pris en considération par les écoles d'enseignement supérieur. - Promouvoir largement cet ensemble comme une référence reconnue. - Mettre à jour régulièrement cet ensemble pour tenir compte des évolutions notables de l'état de l'art.	Identifier les connaissances et compétences liées aux transitions dans les métiers de la production agricole, et notamment en terme de situations professionnelles	x			
		Renforcer la visibilité des transitions dans les référentiels	x		Dossier préparatoire aux CPC Fiches RNCP	Ensemble des référentiels au fil des rénovations
	Assurer auprès des apprenants la transmission de cet ensemble de compétences et de connaissances, de façon adaptée à chaque niveau de diplôme, à travers un ensemble cohérent de séquences pédagogiques et de projets éducatifs - Mettre en place un ensemble d'actions adapté dans tout établissement qui porte une ou plusieurs formations préparant à l'exercice de métiers dans les secteurs agricoles au sens large. - Dans les établissements où elles existent déjà, amplifier les actions du plan EPA2 ciblées sur le développement des compétences nécessaires pour réussir les transitions agroécologique et climatique dans les secteurs agricoles au sens large (en particulier, diffusion des réussites déjà identifiées dans le cadre du plan EPA2). - Améliorer la formation des formateurs et enseignants en matière de transitions environnementale et climatique via un programme national de formation accélérée, et un accompagnement renforcé à la mise en oeuvre des référentiels rénovés.	<u>Communication : mettre en visibilité les résultats des plans EPA</u>	x	x	Evenements, Sites Chlorofil, ADT...	Statistiques de fréquentation des sites
		Développer la formation de l'ensemble des agents en établissement	x		Formation en ligne, Visites d'essais, Cap'Eval RDV Carrière des enseignants	Nbre d'agents formés
		Promouvoir les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur	x	x		Nbres d'étudiants stagiaires accueillis dans le technique et d'élèves stagiaires accueillis dans le supérieur Nbre d'experts associés sur les thématiques liées aux transitions
		Intégrer clairement les transitions dans les critères des épreuves certificatives en cours de formation	x		Plan d'évaluations Grilles d'évaluation	Bilans des sessions d'examen
		<u>Participer aux concours et challenges (ex Terre de lait, prairies, agroforesterie, grdf....)</u>	x			Nbre d'accomplissements remarquables des apprenants
2. S'appuyer sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques associés aux établissements, en les confortant dans leurs différentes fonctions	Affirmer la vocation pédagogique pour les apprenants des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, au coeur d'une dynamique d'ensemble portée dans chaque établissement (mobilisant tous ses personnels et ses différentes composantes).	Accompagner les équipes à développer les projets "multi-compétences"	x		Approche capacitaire	Nbre de projets
		Encourager l'accueil d'enseignements pluri-disciplinaires sur les EA/AT	x		Approche capacitaire	
		Amener les enseignants toutes disciplines sur l'EA/AT en améliorant l'usage de l'EA/AT comme support et renforcer le rôle pédagogique des DEA-DAT, notamment dans la construction de projets pédagogiques	x		Projets de développement, GALEXIA	Nbre d'actions menées sur l'EA/AT
		Organiser les évaluations en situation professionnelle sur les exploitations des établissements ou sur des exploitations partenaires	x			Nbre d'évaluations réalisées sur les EA/AT
		Rendre les apprenants acteurs des travaux (exemple : diagnostic)	x			Nbre d'interventions réalisées par les classes

2. S'appuyer sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques associés aux établissements, en les confortant dans leurs différentes fonctions	Affirmer la vocation pédagogique pour les apprenants des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, au coeur d'une dynamique d'ensemble portée dans chaque établissement (mobilisant tous ses personnels et ses différentes composantes).	Intégrer les enseignants/formateurs dans les restitutions de projet et les organiser dans les établissements	x			Nbre de projets restitués en établissement
		Sensibiliser les salariés des EA/AT sur leur appartenance à la communauté éducative et au rôle pédagogique des EA/AT	x		Formation professionnelle continue	Nbre de salariés des EA/AT formés
	Renforcer et valoriser l'engagement des exploitations agricoles et des ateliers technologiques dans des projets centrés sur les transitions associant les partenaires du territoire et contractualiser avec les partenaires du projet d'établissement	Identifier les collaborations avec les ITA et partenaires du territoire	x	x		Nbre de projets (définir ce qu'est un projet) sur une EA associant les partenaires du territoire
		Favoriser les réseaux d'exploitations et d'établissements afin de valoriser les compétences de toutes les structures et mettre ces réseaux au service d'une complémentarité et d'une diversité des systèmes de transition sur un territoire	x			Nbre de projets associant plusieurs établissements
		Encourager la mise en place, en lien avec les partenaires du territoire, de dispositifs permettant à des porteurs de projet d'installation en agriculture de disposer d'un cadre et d'un accompagnement pour le test d'activité en agriculture (espaces-test agricole), tels que mentionnés à l'article L.811-8 du code rural et de la pêche maritime.	x		La NS DGER/SDRICI/20 26-439 permet le soutien aux projets de développement des espaces-test dans les établissements (accompagnement et soutien à des actions en lien direct avec EPA3)	Nbre d'espace-test actifs
		Construire une stratégie pour la carte régionale des EA/AT	x			
	Faire des exploitations agricoles et des ateliers technologiques les démonstrateurs des transitions , notamment en renforçant les collaborations avec les instituts de recherche et techniques et en développant leur capacité à proposer, en lien avec les partenaires du territoire, des dispositifs permettant à des porteurs de projet d'installation en agriculture de disposer d'un cadre et d'un accompagnement pour le test d'activité en agriculture.	Construire des systèmes d'EA/AT cohérents par rapport aux enjeux des territoires, via des diagnostics et des projets d'exploitation	x		BD ALEXIA Projet d'exploitation	Nbre de collaborations avec les partenaires du territoire Taux de remplissage d'ALEXIA
		Mettre en place la calcul des surcoûts pédagogiques sur tout le territoire	x		GALEXIA	Nbre d'EPL avec calcul des surcoûts pédagogiques
		Mettre en place la comptabilité analytique dans les EA/AT	x			Nbre d'EA/AT avec comptabilité analytique
	Faire des exploitations agricoles et des ateliers technologiques un vecteur de visibilité et d'attractivité pour l'enseignement agricole et plus largement pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation, se fondant sur leur capacité et leurs réussites dans l'accompagnement des transitions environnementale et climatique. En particulier, ouvrir largement les exploitations agricoles et les ateliers technologiques à l'accueil de publics diversifiés.	Développer et diversifier l'offre de stage à tous les niveaux	x			Nbre de journées de stage proposées/réalisées en EA/AT Nbre de journées sur une EA ouvertes à différents publics
		Améliorer la formation et poursuivre l'accompagnement des DEA/DAT dans le cadre de la formation des équipes de direction	x		Formation professionnelle continue	Nbre de journées de formation des DEA/DAT
		Veiller aux conditions d'accueil, à l'exemplarité, à la modernité, à la sécurité, à l'hygiène sur les exploitations.	x			Présence du DUERP sur l'EA/AT

3. Institutionnaliser le volet « compétences en matière de transitions » de la 6ème mission de l'enseignement technique et des attendus similaires pour l'enseignement supérieur	Formaliser la façon dont cette mission/ces attendus sont pris en compte et accompagnés à différentes échelles : établissement, régional, national, notamment en inscrivant dans les projets des établissements d'enseignement technique et les contrats d'objectifs et de performance des établissements d'enseignement supérieur un axe sur le développement des compétences et connaissances en matière de transitions climatique et environnementale dans les secteurs agricoles au sens large.	Inscrire les transitions/EPA3 dans les projets d'établissement et en faire un axe de leur évaluation et des dialogues de gestion EPL/DRAAF et DRAAF/DGER	x	x	Guide d'accompagnement	
		Intégrer un projet d'exploitation bien identifiable au projet d'établissement (avec une matrice unique)	x		Guide d'accompagnement	
		Accompagner et faciliter le dialogue avec les conseils régionaux	x			
		Etablir une stratégie d'exploitation, en lien avec les transitions, à présenter aux conseils régionaux	x			Nbre de projets des conseils régionaux avec une stratégie pour les EA/AT
	Proposer des modalités d'accompagnement pour l'élaboration et la conduite de projet aux différentes échelles, en s'appuyant sur un diagnostic du système d'accompagnement existant.	Former les équipes de direction à la conduite en mode projet et en collectif	x			Nbre d'accompagnement projet réalisé dans les établissements
		Lister les politiques publiques dans lesquelles doivent s'engager les établissements.	x		Guide d'accompagnement	
		Conserver des référents EPA et valoriser leurs actions.	x		Animation	Nbre de projets menés par les référents en région et en établissement
	Donner à voir les réalisations et résultats positifs de l'action de l'enseignement agricole dans l'accompagnement des transitions environnementale et climatique, sous un angle concret et pragmatique.	Définir une stratégie de communication pour EPA3 en cohérence avec la stratégie de communication du MAASA	x	x	Développer des formats courts convergents entre enseignants, apprenants et professionnels	Nbre d'actions de valorisation
		Mettre en œuvre un séminaire de lancement puis un séminaire annuel sur EPA3.	x	x		Nbre de séminaire
	Positionner l'enseignement agricole français au niveau européen comme une référence pour la formation des professionnels de l'agriculture sur les connaissances et compétences en matière de transition agroécologique.	Favoriser les mobilités et les échanges d'apprenants	x			Nbre de mobilités

ANNEXE 3

Contenu de la commande DGER au dispositif national d'appui (DNA) pour accompagner la mise en œuvre d'EPA3

L'angle principal est d'apporter un appui pour la construction et la réalisation d'un volet « développement des compétences pour les transitions climatique et environnementale » du projet d'établissement qui mobilise, collectivement, toutes les composantes de l'établissement. Il s'agira aussi de soutenir certaines actions une fois explicité qu'elles s'inscrivent dans ce projet.

Il s'agit notamment de s'appuyer sur les exploitations agricoles et les ateliers technologique associés aux établissements, après les avoir situées au service de ce projet global, en les confortant dans leurs différentes fonctions :

- fonction pédagogique auprès des apprenants sur la base de situations réelles ;
- fonction de démonstration-transfert auprès des acteurs du territoire ;
- fonction d'innovation ;
- fonction sociale et territoriale ;
- fonction de production, avec l'objectif d'avoir des exploitations agricoles réelles et rentables [nb : cette fonction de production est une condition nécessaire pour permettre d'assurer les autres fonctions, sans pour autant constituer un but unique].

Il s'agit plus particulièrement de les accompagner pour :

- Affirmer la vocation pédagogique et éducative pour les apprenants des exploitations agricoles et des ateliers technologiques, au cœur d'une dynamique d'ensemble portée dans chaque établissement (mobilisant tous ses personnels et ses différentes composantes).
- Renforcer et valoriser l'engagement des exploitations agricoles et des ateliers technologiques dans des projets associant les partenaires du territoire et contractualiser avec les partenaires du projet d'établissement.
- Faire des exploitations agricoles et des ateliers technologiques les démonstrateurs des transitions, notamment en renforçant les collaborations avec les instituts de recherche et techniques et en développant leur capacité à proposer, en lien avec les partenaires du territoire, des dispositifs permettant à des porteurs de projet d'installation en agriculture de disposer d'un cadre et d'un accompagnement pour le test d'activité en agriculture.
- Faire des exploitations agricoles et des ateliers technologiques un vecteur de visibilité et d'attractivité pour l'enseignement agricole et plus largement pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation, se fondant sur leur capacité et leurs réussites dans l'accompagnement des transitions environnementale et climatique. En particulier, ouvrir largement les exploitations agricoles et les ateliers technologiques à l'accueil de publics diversifiés.

La complémentarité de ces fonctions en fait des espaces d'apprentissage où se joue – à partir de situations réelles et de nombreuses connexions possibles avec le monde professionnel, les acteurs scientifiques et institutionnels, et la recherche – la possibilité de mettre en résonance ces différents aspects.

LEVIERS

- Expliciter, dans chaque établissement, un volet du projet d'établissement pour le développement des compétences en matière de transitions climatique et environnementale des apprenants en relation avec les acteurs du territoire et travailler à son adhésion.
- Favoriser la construction par les établissements de parcours pour les apprenants reposant sur la diversité des systèmes de production agricole et agro-alimentaire, qui permettront d'acquérir les connaissances utiles, de les éprouver de façon répétée pour qu'elles deviennent compétences et de proposer des situations pédagogiques favorisant une approche de la complexité. Ces parcours comprendront notamment les stages/PFMP et les concours valorisant l'excellence des savoirs et/ou la réalisation de projets.
- Mettre les exploitations agricoles et les ateliers technologiques associés aux établissements en capacité d'assumer les fonctions indiquées ci-dessus.